Gestion de la voirie forestière en Gaspésie

**Démarche et calendrier de travail**

La démarche retenue pour réaliser les bases d’un plan de gestion de la voirie forestière est l’approche enjeux-solution. Cela consiste à effectuer un diagnostic de la problématique, puis de trouver des solutions innovatrices aux enjeux traités pour ensuite établir un plan d’actions. La phase du diagnostic est primordiale, car elle permet de bien comprendre les multiples facettes de cette problématique complexe et de s’assurer que tous les intervenants s’entendent sur la nature du problème.

Le calendrier de travail est plus précis pour la première phase du projet. Un échéancier plus détaillé sera fourni pour les autres phases du projet à mesure que celui progresse. Pour ces phases, l’implication du comité sera essentiel afin de s’assurer que les solutions choisies soit réalisables.

|  |  |
| --- | --- |
| **Étapes de travail** | **Échéancier** |
|  |  |
| 1. **Diagnostic de la problématique**
 | 15 février 2016 |
| * 1. Définition des enjeux
 |  |
| * + 1. Identification des enjeux
* Établir la liste des enjeux avec les membres du comité
 | Réunion du 7 décembre 2016 |
| * + 1. Documenter les enjeux
* Revue de littérature de la documentation déjà produite
* Rencontre avec des experts
* Analyse des causes profondes des enjeux
* *Établir un portrait des enjeux à l’échelle de la Gaspésie (localiser les enjeux)*
 | 18 janvier 2016 |
| * + 1. Portrait du réseau des chemins forestiers en Gaspésie
* Duré de vie et utilisation des chemins selon les différents scénarios sylvicoles (extensif vs intensif) notamment en lien avec le nouveau mode de répartition des coupes.
 | 15 février 2016 |
| * 1. Entérinement et priorisation des enjeux par le comité
 | Réunion du 22 février 2017 |
|  |  |
| *Présenter à la Table GIRT le diagnostic réalisé*  | *À confirmer* |
|  |  |
| 1. **Recherche de solutions**
* Recherche de solutions alternatives
* Évaluer les solutions (forces et faiblesses)
* Recherche d’opportunités : banc d’essai, projets pilotes, dérogations, projet de recherche, etc.
 | 5 juin 2017 |
|  |  |
| *Présenter à la Table GIRT les solutions retenues*  | *À confirmer* |
|  |  |
| **3.** **Élaborer les bases d’un plan de gestion** * Situation visée (25 ans)
* Établir des objectifs et des modalités de gestion
* Planifier les actions à entreprendre
 | 2 octobre 2017 |

Préparé par Philippe Poulin, le 3 novembre 2016